

INFORMATION MILITAIRE

par M. GIACENTI

Reproduit de l'hebdomadaire "la vie militaire"
paru le vendredi 26 Février 1960

PROTECTION CIVILE

"Protection civile"! Euh! Euh! telle est la réaction la plus habituelle d'un Français moyen à l'énoncé de ce terme.

Cette simple remarque d'expérience définit l'objet de ces articles: faire connaître les raisons et le but du service national de la protection civile, en marquer les besoins, en définir l'évolution qui doit s'accélérer pour obtenir une réelle efficacité.

A vrai dire, la protection civile comporte deux aspects interdépendants en une certaine mesure, mais assez distincts:

- protection civile du temps de paix, qui, par la mise en oeuvre de plans "Orsec" (organisation des secours), veut parer aussi rapidement et efficacement que possible aux conséquences des catastrophes ou cataclysmes du genre: séisme d'Orléansville, rupture du barrage de Malpasset à Fréjus;

- protection civile du temps de guerre, seul aspect qui sera présenté.

Si l'on veut donner à la protection civile une devise, celle qui semble convenir le mieux est: "prévenir et guérir".

En effet, devant l'importance des moyens actuels de destruction, qu'il s'agisse des moyens dits classiques ou conventionnels, ou, a fortiori, de ceux nucléaires, les pertes causées dans un conflit actuel seraient telles qu'elles devraient être considérées comme irréparables, voire mortelles pour la nation qui en serait la victime si des mesures de sauvegarde et de sauvetage n'étaient pas envisagées et préparées dès le temps de paix. Il s'agit, bien sûr, des pertes en capital économique ou artistique, mais principalement, essentiellement même de celles en capital humain, la plus précieuse richesse d'une nation.

Aussi, dans cette étude ce sera sous l'angle de l'homme que sera orienté l'exposé.

La première phase de l'action de la protection civile, dans le temps, est de chercher à faire échapper la population aux coups de l'adversaire dans toute la mesure du possible, en la dispersant, en l'éloignant des zones dangereuses a priori, en raison de leur importance économique, militaire ou même simplement morale. En vue de paralyser la défense d'une nation, de tuer par la terreur son moral et par conséquent de détruire son potentiel, certains points du territoire constituent les premiers objectifs de l'adversaire, avant même que les forces armées se soient affrontées, car, ces points vitaux détruits ou paralysés, la tâche est grandement facilitée pour réduire à merci l'adversaire désespéré.

La première tâche de la protection civile est donc de prévenir de tels malheurs, celle du Gouvernement étant de prévenir cette paralysie générale par la dispersion des populations menacées d'une part, et celle des moyens de production, stockage... des armes économiques et militaires nécessaires à la vie et à la défense de la nation en guerre, d'autre part. Cette dispersion matérielle est nécessairement oeuvre du temps de paix.

C'est là, en ce qui concerne le capital humain, ce que cherche à réaliser la protection civile; protection par éloignement: prévention.

Pour y parvenir, les villes, certaines zones sensibles, des points particulièrement importants (noeuds de communication, installations industrielles, combinats ou complexes...) sont classés en points menacés avec un ordre de valeur, donc d'urgence.

Il faut songer que Paris a près de trois millions d'habitants, représente une concentration industrielle unique et un noeud de communication primordial en France, qu'en outre le département de la Seine, qui fait corps avec elle, a 5.500.000 habitants... Marseille dépasse 750.000 âmes, est le plus grand port de France. Pensez aux complexes de Lovera de Berre... et l'énumération serait longue et fastidieuse... Pensez aux grands barrages, aux centres nucléaires... Songez pour donner quelques exemples des dangers possibles que, pendant la dernière guerre, les bombardements classiques ont causé 60.000 morts à Hambourg, 500.000 en Allemagne, 100.000 blessés et 83.000 morts à Tokio, 60.000 morts en Grande-Bretagne, ceux atomiques de 1945 ont fait à Hiroshima (300.000 habitants), 70.000 tués et autant de blessés, à Nagasaki (230.000 habitants) 36.000 tués et 40.000 blessés.

Or, il faut considérer qu'il ne s'agissait dans ces deux cas de bombes de 20 kilotonnes (20.000 tonnes de trinitrotulène). Depuis, les bombes de toutes sortes se sont améliorées, si l'on peut dire: les bombes thermonucléaires (quatre fois plus puissantes à égalité de poids) ont rejoint les bombes atomiques et c'est en mégatonnes qu'il faut compter quand il s'agit de gros objectifs. C'est toute une ville comme Paris qui peut être rasée, tuée à jamais.

A ceux qui objectent qu'une guerre nucléaire n'aura pas lieu, opposons la force portante, le rayon d'action, la précision de lancement des bombardiers modernes et les chiffres cités précédemment, sans parler des armes biologiques ou chimiques.

C'est donc à ces dangers qu'il faut parer dans toute la mesure du possible avant la catastrophe... Comment?

(A suivre) H.R.

Nota.- Cette étude ne comportera aucun aperçu technique sur les bombes nucléaires. Ce qui importe, dans le cadre fixé, ce sont les effets.

Reproduit de l'hebdomadaire "la vie militaire"
paru le vendredi 11 Mars 1960

PROTECTION CIVILE

III (1)

Après avoir examiné la partie "Prévenir" de la mission dévolue à la protection civile, il reste donc maintenant à voir la partie "Guérir".

Il n'est pas possible, en effet, d'évacuer toute la population des secteurs menacés en raison des nécessités de la défense nationale et de survie indispensable de la vie économique. Une partie notable de la population utile restera par suite dans ces secteurs. En un sens le travail de prévention n'est pas terminé puisque, d'une part, cette population est dispersée dans une zone voisine du secteur, dite "zone dortoir" au moment où sa présence n'est pas utile. Mais cependant l'activité diurne amène une concentration quotidienne et, d'autre part, certaines villes peuvent être bombardées sans figurer dans la liste des points névralgiques.

La population des centres menacés doit donc, d'une part être mise à l'abri: c'est le rôle classique et bien connu de la défense passive (alerte et abris). A vrai dire, si le système d'alerte paraît au point, la question des abris valables reste encore à résoudre pour une très grande part. Elle demande de très gros crédits, des travaux considérables. De plus, l'alerte peut, si même elle se produit, que laisser que fort peu de temps aux intéressés pour se rendre dans les abris, en raison des vitesses des avions et plus encore des fusées qu'il n'est pas encore sûr de pouvoir même détecter valablement.

Le moment fatal peut par suite se produire dans les pires conditions, hypothèse qu'il faut bien envisager, hélas!

(1) Voir la vie militaire des 26 Février et 4 Mars 1960.

Qu'il s'agisse donc de secteurs menacés ou de villes "ouvertes", la bombe, quel que soit son véhicule va frapper.

La "protection civile" se doit alors d'intervenir dans le minimum de temps et avec le maximum d'efficacité pour sauver tous ceux qui auront échappé à la mort brutale que les bombes nucléaires sèmeront de façon inexorable dans un rayon variable selon leur puissance. Il faut toutefois signaler que ce rayon n'est pas directement proportionnel à la puissance, mais varie selon la racine cubique de ce facteur de puissance par rapport à la bombe de référence, c'est-à-dire de comparaison: une bombe huit fois plus puissante donnera un facteur 2. Cette zone de mort quasi-totale est d'ailleurs inabordable. Mais autour se trouve une zone où le nombre des blessés, brûlés, irradiés, commotionnés, sera très grand. Il suffit de se rapporter aux chiffres cités précédemment et d'imaginer dans quelles conditions matérielles ces opérations de sauvetage doivent être menées au milieu des ruines, des incendies et des menaces d'irradiation pour toute personne circulant dans ces zones de désolation. Pourtant il y a urgence tant dans la récupération des victimes que dans l'extinction des incendies, voire de véritables tempêtes de feu.

Il faut que les victimes, soient transportées au plus tôt dans les postes de secours établis par le service de santé à la périphérie des zones de destruction. Ce soin incombe également à la protection civile.

Ce tableau semble suffisant pour permettre aux lecteurs d'imaginer l'importance des moyens en personnel et aussi en matériel que les responsables de l'opération "guérir" devront mettre en oeuvre pour réaliser l'efficacité par le facteur rapidité mais encore le facteur compétence:

- équipes de détection de la radio-activité: personnel, équipements, appareils (compteurs débitmètres, dosimètres), véritables patrouilles d'éclaireurs;
- équipes de déblaiement et de secours (1) (outils, brancards, trousses);
- sapeurs-pompiers qui sont toujours à la peine et dans des conditions techniques souvent invraisemblables, parfois catastrophiques (question de l'eau!).

Et ne sont cités ici que les artisans les plus directs des missions de sauvetage (problèmes de circulation, de police).

Les besoins seront tels que, dans la plupart des cas, les ressources locales seront insuffisantes. Il faudra faire appel

(1) Personnel spécialisé de brancardiers-secouristes de la protection civile, formé par la Croix-Rouge ou autres sociétés analogues.

aux moyens de secours des cités voisines épargnées, de tout le département, peut-être de la région, et même, dans les cas de bombes ou fusées à très grande puissance aux moyens nationaux (colonnes de secours).

Bien entendu, dans les secteurs menacés, les moyens de secours doivent être mis à l'extérieur de ces zones dangereuses si l'on veut qu'ils puissent agir, et cela dès que le risque de bombardement s'affirme, c'est-à-dire, à notre avis, dès que la tension internationale est telle que tout retard risquerait de paralyser la parade.

La prévision, dans les limites du possible, est la condition sine qua non de l'efficacité!

Bien sûr, ces mesures ne manqueront pas d'inquiéter les populations intéressées qui n'en comprendraient pas le sens, si l'on ne prenait pas la peine de les informer. Elles pourraient se croire abandonnées à un sort inéluctable, alors qu'au contraire, il ne s'agit que de mieux assurer non hélas! leur sécurité; mais leurs chances de survie dans les conditions les meilleures.

C'est souligner l'importance extrême de l'information, seul moyen d'assurer la collaboration intéressée mais nécessaire des populations menacées sans laquelle il ne peut y avoir efficacité.

Or, c'est là que réside, sur le plan psychologique, "le grand vide" de l'action des autorités responsables, en maints endroits.

(A suivre) H.R.

Reproduit de l'hebdomadaire "la vie militaire"
paru le vendredi 18 Mars 1960

PROTECTION CIVILE IV (1)

Il n'a été question précédemment que des bombardements classiques ou nucléaires. Pour être complet il faut au moins mentionner la guerre biologique (bactériologique) et chimique. Bien qu'elles jouissent d'une discrétion plus grande, ces armes n'en sont pas moins redoutables. Le 5 Février, une déclaration américaine rappela à la dure réalité: "Les réserves des Etats-

(1) Voir la vie militaire des 26 Février; 4 et 11 Mars 1960.

Unis en gaz de combat sont suffisantes pour tuer tous les hommes, femmes et enfants du monde. La meilleure garantie que nous ayons que les engins chimiques ou biologiques ne seront pas utilisés par un ennemi, est d'assurer aux Etats-Unis un potentiel égal".

Il est d'ailleurs certain que l'U.R.S.S. possède les armes chimiques les plus modernes et l'arme bactériologique.

Dans ce domaine aussi la protection devra donc agir et aider le service de santé dont la charge deviendra plus écrasante encore.

o
o

Ainsi, tracé à grands traits, le rôle de la protection civile en temps de guerre s'affirme comme primordial. Pour qu'elle puisse l'assumer il faut le concours de tous et plus particulièrement celui de toutes les populations des secteurs menacés. Celle-ci, comme dans maints pays étrangers, doivent être informées pour que les mesures de sauvegarde prises en leur faveur soient efficaces grâce à leur coopération et à leur discipline.

Cette tâche majeure de l'information n'a pas encore été menée en France entièrement à bien.

o
o

Pour toutes ces immenses tâches le chef (préfet) du service national de la protection civile (ministère de l'intérieur), ne dispose, mis à part les moyens de lutte contre l'incendie (corps des sapeurs pompiers) et d'un certain nombre de fonctionnaires, que de bénévoles recrutés en grande majorité dans les cadres de retraités (fonctionnaires, officiers, sous-officiers) ou d'officiers et sous-officiers de réserve. Les besoins étant énormes, l'encadrement reste incomplet. Il en est de même pour les spécialistes. C'est pourquoi il convient d'intensifier la propagande; sinon pour combler tous les vides, du moins pour les diminuer.

De plus, il convient de remarquer que jusqu'à une date récente, la plus grande partie des Français mobilisables était sous le contrôle de l'autorité militaire, et pour les "dégager", il fallait utiliser la procédure des affectations, spéciales, longue et parfois délicate. Aujourd'hui ou demain, la protection civile n'aurait donc pas eu les ressources en personnel instruit nécessaires à ses besoins.

Enfin, la situation, sur le plan des ressources budgétaires

est catastrophiques, littéralement catastrophique. La France est certainement le pays d'Europe occidentale (O.T.A.N. ou neutres) qui a fait l'effort le plus modeste, et, partant, le plus dangereusement insuffisant.

Cette situation ne pouvait et ne devait pas se prolonger. Un pas sérieux a été fait, le 7 Janvier 1959, en ce qui concerne le personnel tout au moins, car le budget reste aussi pauvre. Ce pas, c'est l'ordonnance parue à cette date qui porte sur l'organisation générale de la défense. Bien sûr seul ce qui intéresse la protection civile en sera présenté; cependant, il convient de citer la phrase fondamentale: "La défense forme un tout", sous la direction du premier ministre, responsable.

... Le Ministre de l'intérieur prépare en permanence et met en oeuvre la défense civile (protection civile), ordre public, protection matérielle et morale des personnes, sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général. Le service national de la protection civile reste rattaché directement au cabinet du ministre de l'intérieur.

Mais le plus intéressant sur le plan pratique est la nouvelle conception de l'emploi des personnes.

Un service national est institué qui comprend, d'une part, le service militaire, destiné à répondre aux besoins des armées, et, d'autre part, le service de défense, destiné à satisfaire les besoins de la défense en personnel non militaire. Le premier comporte dix-sept années (sauf officiers et sous-officiers de réserve), le second s'étend jusqu'à l'âge de soixante ans.

Ainsi s'ouvrent des perspectives nouvelles pour couvrir enfin les besoins en personnel de la protection civile, partie de la défense civile.

Cependant, après plus d'un an, cette transformation ne s'est pas encore traduite dans les faits. Et si l'on doit saluer cette réforme avec joie, il reste que son application est à longue échéance et que la protection civile doit continuer à vivre, provisoirement, sur le volontariat.

Aussi comment mieux terminer ces lignes que par cet appel: "Jeunes gens, jeunes filles, femmes sans charges familiales, hommes disponibles, venez concourir dans un esprit total de dévouement à cette tâche d'intérêt national et de solidarité humaine".

10 Mars 1960

H.R.